

Résidences Médicalisées du Canton Vert

68370 ORBEY

Procès-Verbal du

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

du Mercredi, 4 décembre 2024



**Compte-rendu de la réunion
de la Commission de la Vie Sociale
tenue le Mercredi 4 Décembre 2024 à 14H00
en salle de réunion du site de Lapoutroie**



PRESENTS :

1) Au titre des représentants des personnes accompagnées :

- Madame Violette JOHO (Site d'Orbey)
- Madame Técla STEINMETZ (Site de Lapoutroie)
- Madame Danièle HARTMANN (Site du Bonhomme)

2) Au titre des représentants des familles :

- Madame Sylvaine REBOLD (Site de Lapoutroie et Présidente du Conseil)
- Madame Aina DELPEYROU (Site d'Orbey et Vice-Présidente du Conseil)

3) Au titre de l'équipe des bénévoles (Association les Blouses Roses)

- Madame Anne-Marie LOING

3) Au titre de représentant du personnel élu par les professionnels :

- Monsieur Francis SCHMITT, représentant du personnel élu par les professionnels

4) Au titre des représentants de la Direction

- Madame PRUDAT, Directrice
- Monsieur JAEGLI, Attaché Principal d'Administration Hospitalière,

5) Au titre de représentante de l'équipe soignante

- Madame Aurélie ULMER, Animatrice Référente des sites

Invitée : Madame Magali RIETTE, IDEC site de Lapoutroie

ABSENTS EXCUSÉS

- Madame Véronique DAIGER (Site de Le Bonhomme) Mandataire Judiciaire GPJM



1 : Réception du pré-rapport de l'Évaluation Externe

Madame PRUDAT donne lecture de l'appréciation générale du pré-rapport de l'Évaluation Externe reçu le 23 novembre dernier. Les consignes de durcissement données à tous les évaluateurs par l'HAS à l'égard des EHPAD à évaluer à partir de l'année 2024 ont été scrupuleusement appliquées par les deux évaluateurs venus au mois d'octobre dernier.

C'est ainsi que les évaluateurs ont ciblé trois critères impératifs qui devront faire l'objet d'un plan d'actions spécifiques. Il s'agit du critère 2.2.5 sur le droit à l'image. L'intervenante nous reproche qu'il n'y ait pas de délai de validité sur le formulaire, nous incitant fortement de plus à demander à chaque animation et ce, à chaque résident, référent ou tuteur, le consentement alors même que le formulaire comprend la mention de son accord et sa signature. Il y a eu un débat houleux entre l'intervenante et l'ensemble de la Gouvernance sur la faisabilité de cette demande qui n'est, par ailleurs, légitimée par aucun texte réglementaire. Quoiqu'il en soit, la direction va reprendre la copie de ce formulaire, en y intégrant une durée de validité d'un an et une mention sur une ré-interrogation régulière lors du Plan d'Accompagnement Personnalisé.

Le critère 2.2.6 sur l'exercice des droits et libertés fait également l'objet d'un ciblage. Si la direction comprend la remarque de l'absence de mise à jour du Projet d'Établissement 2023-2027 par l'incorporation de son plan de prévention de la maltraitance par manque de temps sur une année hallucinante en termes de charge de travail, la remarque sur l'incomplétude du projet de soins est incompréhensible et totalement injustifiée.

En dernier lieu, le critère 3.6.2 sur la sécurisation du circuit du médicament aborde l'absence de validation en temps réel de la prise du médicament et une procédure actualisée en 2024 qui ne serait qu'en cours d'appropriation par les soignants.

L'établissement a un délai d'un mois pour faire ses observations sur le pré-rapport de 113 pages ce qu'il ne manquera pas de faire.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale prennent acte de ces informations.

2 : Budget 2025 et projets de l'année

Le contexte budgétaire et politique est inédit, nimbé d'un épais brouillard, la navigation se fait donc à vue. Dans ces conditions, il est impossible de construire et proposer un prix de journée pour 2025, la direction a évalué une augmentation des dépenses d'hébergement de 3,74% et pour celle des dépenses de la dépendance de 3,37%.

Les projets sont les suivants :

Les opérations architecturales :

- Le reliquat du chantier d'extension-restructuration sur le site d'Orbey : 200 000 €
- La création du service d'accueil de jour Alzheimer à Lapoutroie : 700 000 €

Les projets d'équipements (pour les plus significatifs) :

- Acquisition des deux véhicules (UCPR et Blanchisserie) commandés en 2024 : 160 000 €
- Renouvellement de trois baignoires médicalisées (Le Bonhomme et Lapoutroie) : 60 000 €
- Acquisition d'un logiciel de marquage du linge par puce électronique (programmée en 2024 et repoussée) : 21 000 €
- Achat de mobilier pour équiper la salle des familles créée à Orbey : 12 000 €
- Changement de la chaudière de l'église de Pairis : 12 000 €
- Mise aux normes PMR de l'église de Pairis : 10 000 €
- Signalétique intérieure et extérieure du site d'Orbey : 10 000 €

3) Autres opérations :

- Maintenance préventive des équipements de la blanchisserie centralisée : 10 000 €
- Maintenance préventive des groupes électrogènes : 6 000 €
- Fauteuils roulants : 6 000 €
- Protections murales : 5 000 €
- Extincteurs : 3 000 €

Les membres du Conseil de la Vie Sociale prennent acte de ces informations.

3 : Questions ouvertes des membres de l'instance et réponses de la direction

Avant que soient évoquées ces questions, en préambule, Mme REBOLD relève que les interrogations des familles concernent directement ou indirectement un défaut de communication, soit entre les soignants ou entre les soignants et les familles.

Par exemple, les doléances exprimées lors de visites au personnel présent ne sont pas toujours transmises ? ou prises en compte ?.

Mme DELPEYROU fait le même constat et suggère la mise en place d'un cahier de liaison.

Également, elles demandent à rappeler le rôle de l'aide-soignante référente, pas bien connu et que l'on ne sait pas comment joindre : à éclaircir et à préciser.

Mme REBOLD ainsi que d'autres familles constatent que certains soignants, pas tous heureusement, se montrent peu accessibles et de ce fait grosse impression de "déranger". Il serait bien qu'en réunions pluridisciplinaires hebdomadaires cela soit rappelé.

Concernant les questions INDIVIDUELLES transmises par les représentants des familles, les réponses sont apportées directement aux familles par mail ou contact de l'établissement, Direction ou IDEC et nullement aux représentants des familles qui ont uniquement un rôle de transmission et d'orientation des demandes.

Madame REBOLD relève qu'il n'est pas forcément simple de définir ce qui est d'ordre strictement individuel étant donné que les conditions sont communes et qu'à ce titre l'individuel rejoint souvent le collectif.

De ce fait le problème d'un résident peut en concerner d'autres sauf que celui-ci ne peut être pas être exprimé par tous pour diverses raisons".

La directrice rappelle ce qui relève et ce qui ne relève pas du Conseil de la Vie Sociale notamment les demandes d'informations personnelles ou des plaintes individuelles. Selon le cas, la présidente et la vice-présidente orientent les demandeurs vers les personnes qualifiées, l'IDEC ou la direction. Au CVS, il s'agit d'aborder, et s'ils existent, des dysfonctionnements collectifs et de parvenir, dans le dialogue, à trouver des solutions pour le bien-être et la bienveillance des résidents.

Sont abordées les questions suivantes :

- la représentativité du personnel soignant (1 membre) au sein du CVS. Madame REBOLD demande un petit éclaircissement, n'étant pas professionnelle, à savoir si la fonction d'animatrice fait partie du corps des soignants. Ce qui est confirmé.

Madame REBOLD regrette cependant que l'IDEC ne puisse pas être membre permanent du CVS, ce à quoi Madame PRUDAT lui répond que cela entraîne un déséquilibre de la représentativité de la Gouvernance au sein du CVS. Le nouveau texte est formel, il faut que la représentation des personnes accompagnées soit supérieure à la moitié des membres pour pouvoir se réunir valablement. Les IDEC font partie de la Gouvernance, leur présence entraînerait une représentativité trop forte de la direction. Il est proposé qu'elles assistent éventuellement en qualité d'invitées, mais il est également possible que la directrice et son adjoint leur laissent la place pour retrouver la représentativité réglementaire.

- Mme REBOLD tient à préciser qu'elle parle bien de la fonction et non pas de la personne, en l'occurrence Mme Aurélie ULMER qui est très investie, se montrant disponible et à l'écoute et est très appréciée par tous en tant qu'animatrice.

- la prise en compte des doléances des résidents et de leurs familles. Elles sont discutées en réunion d'équipe pluridisciplinaire hebdomadaire et/ou lors des transmissions entre soignants et retranscrites dans le logiciel de soins. L'idée de la mise en place d'un cahier de liaison évoqué avec la famille est une fausse bonne idée. Direction et Médecins Coordonnateurs y sont opposés, car cela soulève des problèmes de confidentialité des informations échangées, et comme le compte-rendu établit clairement que la communication entre les familles et le personnel soignant se fait soit par mail, soit directement en se rendant au bureau des infirmières, il ne semble pas que puissent persister des difficultés de communication. Mme REBOLD demande si tous les personnels soignants y ont accès : la réponse est oui car logiciel sur tous les postes informatiques sauf données médicales (confidentialité, secret médical) pour certains postes. Mme REBOLD relève que TOUS les personnels soignants sont donc en mesure de répondre aux familles que ce soit sur les plannings de bains, rdv, passage médecin, etc... et aussi sur comment s'est passée la journée, changements d'attitudes, santé, difficultés éventuelles, incident éventuel, programmation réparation, ce qui pourrait être amélioré, etc."

Le but n'étant pas de "marteler" les soignants mais de mieux communiquer pour le bien-être de nos résidents".

Magali RIETTE précise que les soignantes ne sont pas toujours en mesure de répondre sur le champ aux demandes car elles sont dans les soins (toilettes ou aide à la prise des repas) et que cela implique de cesser ces soins pour aller consulter le dossier informatique. Ce n'est pas toujours le meilleur moment que les familles choisissent pour questionner les soignantes.

- le constat que les familles ne lisent pas les comptes-rendus pourtant accessibles sur internet et systématiquement mis à disposition à l'entrée des structures.
 - le rôle de l'Aide Soignante Référente qui n'est pas forcément en fonction le jour où les familles souhaitent s'entretenir avec elle, c'est l'inconvénient du passage aux 12 heures. Il est préférable de se rendre en salle de soins où l'infirmière pourra communiquer aux familles les jours de présence ou de faire un mail à l'établissement. Son rôle est celui d'une intermédiaire entre l'équipe et la famille, elle fait la liaison. Lors de l'élaboration du PAP, pour cerner au mieux les besoins et attentes du résident, elle contacte la famille pour que cela devienne une co-construction.
 - le refus de soins : en première intention, il y a négociation. C'est au cas par cas, les soignants travaillent également avec la famille. Cela peut mieux se passer aussi avec une aide-soignante avec qui cela "accroche" mieux.
 - les résidents de Lapoutroie trouvent la salle à manger fraîche le matin au petit déjeuner. La direction se rendra sur place et prendra des mesures au besoin.
 - La qualité des repas du site de Lapoutroie : ce problème existe en fonction du cuisinier qui officie malheureusement. Une annonce de recherche de cuisinier existe depuis plusieurs semaines mais les mentalités deviennent désastreuses.
 - Concernant les repas mixés, les cuisiniers exposent à l'aide-soignante ce qui est dans l'assiette pour le présenter aux résidents. Mme RIETTE fera un rappel si ce n'est pas fait.
 - Le mobilier de jardin du site d'Orbey serait insuffisant, il faudrait du mobilier supplémentaire pour le parc à l'avant du bâtiment.
 - Les résidents d'Orbey sont satisfaits dans l'ensemble, mais regrettent pour certains d'entre eux un service de repas trop rapide, le café arriverait en même temps que le dessert. La direction martèle que rien ne justifie la précipitation, deux aides-soignantes ont tout le temps nécessaire pour que le moment du repas soit serein. Le journal arrive trop tard selon eux et c'est une vérité liée aux tournées de la Poste. Il n'y a plus que trois facteurs sur les sept que comptaient les tournées. Les chariots sont trop bruyants : en effet, pour l'heure la préparation des repas se fait à l'entrée dans le sol est en ardoise. C'est assourdissant mais temporaire car dès la fin des travaux, la livraison des repas se fera par l'office satellite en cours de création.
- Les membres du Conseil de la Vie Sociale prennent acte de ces informations.**

4: Questions diverses

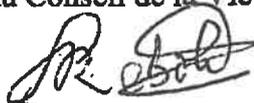
- La direction fait part du départ à la retraite du Docteur COPPÉ, médecin-coordonnateur des sites de Lapoutroie et de Le Bonhomme à compter du 31 décembre 2024. Il sera remplacé par le Docteur Mathilde HUTTIN dès le 1er janvier 2025.
- Madame JOHO fait part de son souhait d'arrêter son mandat de représentante des résidents d'Orbey. La direction et les membres du CVS la remercient pour sa participation assidue aux réunions depuis le 12 juillet 2023.

---*---

La séance est levée à 16 H 10

---*---

La Présidente du Conseil de la Vie Sociale



Madame Sylvaine REBOLD

